

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET  
EUROPÉENNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 12.08.11 007564 CM

—  
Le Ministre d'Etat  
—

Monsieur le Député,

Je vous remercie de votre lettre du 12 juillet par laquelle vous avez bien voulu me faire part de votre intérêt à connaître l'état d'avancement du projet d'accord franco-espagnol sur la diffusion des chaînes numériques espagnoles en territoire français.

Comme je vous l'ai indiqué par courrier du 24 mars dernier, notre ambassade à Madrid a transmis aux autorités espagnoles un projet de traité « relatif à l'attribution et à l'utilisation de ressources radioélectriques pour la diffusion par voie hertzienne terrestre de services de communication individuelle ».

Notre ambassadeur a personnellement pris l'attache du secrétaire d'Etat espagnol aux télécommunications, compétent en la matière, et n'a pas manqué de lui faire valoir tout le prix que nous attachions à ce que l'accord en question soit rapidement conclu.

Mes services poursuivent activement les démarches auprès de leurs interlocuteurs à Madrid. Il apparaît d'ores et déjà essentiel que les communautés autonomes en Espagne puissent, pour leur part, engager sans tarder une discussion approfondie avec les autorités de l'Etat central, compétentes pour l'attribution des fréquences qui, une fois attribuées, devront faire l'objet d'une planification par ces communautés.

Pour sa part, le Conseil supérieur de l'audiovisuel mène actuellement les travaux techniques nécessaires à la poursuite de la diffusion des chaînes catalanes sur notre territoire et se tient prêt à autoriser officiellement leur diffusion dès la conclusion du traité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Alain JUPPÉ

Monsieur François CALVET  
Député des Pyrénées-Orientales  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS